

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Effectif légal 86

En exercice 85

Quorum 66

Votants 73

Suffrages exprimés : 73

**DATE DE CONVOCATION**

29 novembre 2021

**DATE D’AFFICHAGE**

06 décembre 2021

**Séance du 15 décembre 2021**

N°211215-14

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre à 18h06, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalle LEGRAS, Daniel LEGROS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sylvain MONNIER, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

Était absent représenté par son suppléant :

Patrice FAUCON est représenté par Jean-Paul BEUVIN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Philippe CABIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Sophie MAUBANC a donné pouvoir à Bruno THUNE  
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Absents :

Didier BOULLARD, Philippe CARREIN, Raphaël DISTANTE, Philippe DUFOUR, Didier GASTON, Rémi HEROUARD, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Pascal LARGILLET, Didier PEULVEY, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur André-Pierre BOURDON a été élu secrétaire de séance.

\*.\*.\*.\*

**FINANCES – Compensation du budget principal au bénéfice du budget annexe LAC DE CANIEL**

N°14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Vu l'article L.2224-2 du CGCT autorisant une prise en charge des dépenses d'un service public industriel et commercial par le budget principal lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés que par une augmentation excessive des tarifs,

Vu la convention d'autorisation d'occupation temporaire (ci-après AOT) du domaine public signée en date du 18 septembre 2018,

Vu le budget primitif du Lac de Caniel (AOT),

Considérant que la Communauté de Communes a entrepris des travaux sur le site du Lac de Caniel imposant des contraintes de fonctionnement particulières à l'occupant,

Considérant que lesdites contraintes ont impacté négativement l'activité de la société LAKE,

Considérant la demande d'indemnisation arrêtée après négociations à 38 844 €, de la société LAKE titulaire de l'AOT, pour perte d'exploitation sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 Juin 2020 pour cause de travaux effectués par la Communauté de Communes aux abords du restaurant du Lac,

Vu l'avis favorable de la commission du développement touristique, des loisirs, des espaces naturels de la base de loisirs du Lac de Caniel et des grands événements,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 novembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 2 décembre 2021.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte de verser une compensation exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe LAC DE CANIEL (AOT) pour un montant de 38 844 €, au titre de l'exercice 2021, pour couvrir l'indemnité pour perte d'exploitation de la société LAKE titulaire de l'AOT, comme le prévoit l'article L.2224-2 du CGCT lorsque l'établissement public impose des contraintes de fonctionnement particulières.**

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, 10 rue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette dernière suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Certifié exécutoire par le  
PRÉSIDENT, compte tenu de  
la Réception en Sous-Préfecture  
le 21 Décembre 2021

Par délégation du Président  
Le Directeur Général des Services



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20211215-211215-14-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021



Par délégation du Président  
Le Directeur Général des Services



Comité exécutif de la Région  
Le Président, chargé de la  
Région en sous-division  
le 11 Mars 1944

11 Mars 1944